

BUREAU SYNDICAL DU 27 janvier 2026

PROCÈS-VERBAL

Séance du 27 janvier 2026

Date de convocation : 20 janvier 2026

Membres en exercice : 10 titulaires

Membres présents : 5 à l'ouverture de la séance

Nombre total de voix : 5 à l'ouverture de la séance

Le quorum n'est pas atteint : 5/10 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à onze heures, le Bureau Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Titulaires avec voix délibérative :

Pierre Martinez, Véronique Martin, Thierry Agnel, Thierry Féline, Josiane Rosier-Dufond

Absents excusés :

Jean. Denat, André Brundu, Loïc Fataccioli, Jacques Gravegeal, Philippe Gras

Administration :

Maxime CHARLIER, Directeur du PETR Vidourle Camargue, Catherine BAZILE, Assistante de direction.

Ordre du jour :

Délibérations par délégations :

1. Demande de financement au titre du dispositif LEADER – Animation et fonctionnement du GAL 2026 auprès du département de l'Hérault
2. Avenant n°1 - Prorogation des conventions cadres Petites Villes de Demain (PVD) de la communauté de communes du Pays de Sommières - Communes de Calvisson et Sommières, de la Communauté de Communes Terre de Camargue - Communes d'Aigues-Mortes et Le Grau du Roi, et pour la commune de Vauvert
3. Adoption de la convention pluriannuelle d'objectifs 2026 (CPO) entre la Région Occitanie et le PETR Vidourle Camargue
4. Demande de financement de soutien à l'ingénierie 2026 à la Région dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO)

Rapports préparatoires pour le prochain comité syndical :

5. Adoption du rapport d'activités 2025
6. Approbation du compte financier unique 2025
7. Affectation des résultats de l'exercice 2025
8. Autorisation au président pour la procédure de fongibilité des crédits
9. Propositions budgétaires 2026

Questions diverses

M. Le Président Pierre Martinez ouvre la séance après l'accueil des élus et constate l'absence de quorum. Celui-ci n'étant pas atteint, les délibérations inscrites à l'ordre du jour ne pourront pas être votées, elles le seront lors du comité syndical.

Cependant, Monsieur le Président, Pierre Martinez, sollicite l'avis des élus du Bureau sur les rapports et en donne lecture.

1. Demande de financement au titre du dispositif LEADER - Animation et fonctionnement du GAL 2026 auprès du département de l'Hérault.

Dans le cadre du programme LEADER, le PETR doit s'acquitter d'une part des financements pour le fonctionnement du programme en mobilisant de l'ingénierie sur ces missions d'animation et de gestion. La présente délibération a pour objet la sollicitation des crédits d'aide associés à cette obligation.

Le département de l'Hérault intervient au prorata des 13 communes héraultaises éligibles sur 49 comptées sur le périmètre du GAL Vidourle Camargue.

Les élus du Bureau sont favorables à cette demande d'aide.

2. Avenant n°1 - Prorogation des conventions cadres Petites Villes de Demain (PVD) de la communauté de communes du Pays de Sommières - Communes de Calvisson et Sommières, de la Communauté de Communes Terre de Camargue - Communes d'Aigues-Mortes et Le Grau du Roi, et pour la commune de Vauvert.

Les collectivités citées en objet ont été retenues pour bénéficier du programme national « Petites Villes de Demain ». Trois conventions cadres Petites Villes de demain (à laquelle l'Opération de Revitalisation de chaque Territoire a été annexée) ont été signées pour la mise en œuvre de ce dispositif.

La possibilité est offerte par l'Etat et l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) de proroger la validité du programme PVD jusqu'au 31 décembre 2026, permettant notamment de maintenir les partenariats et financements d'ingénierie associés, et en particulier le financement du poste de chef de projet jusqu'à ce terme.

Le Bureau émet un avis favorable à l'avenant prorogeant les conventions cadres PVD jusqu'au 31 décembre 2026 sans autre modification,

3. Adoption de la convention pluriannuelle d'objectifs 2026 (CPO) entre la Région Occitanie et le PETR Vidourle Camargue

La convention pluriannuelle d'objectifs présentée définit le programme d'actions pour renforcer l'ingénierie territoriale dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie. La mission pourra également faire le lien avec les démarches portées par le PETR répondant à d'autres priorités régionales, comme l'alimentation, le tourisme, le patrimoine, la rénovation énergétique, la pêche et l'aquaculture, etc.

Les membres du Bureau approuvent le projet de convention.

4. Demande de financement de soutien à l'ingénierie 2026 à la Région dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO)

Dans le cadre de sa politique contractuelle territoriale, le Conseil Régional affirme la volonté de contractualiser avec les structures juridiques locales dotées d'un projet de territoire dont les PETR. A ce titre, la Région Occitanie permet aux territoires en démarche de contractualisation et d'animation territoriale spécifique, de bénéficier d'une aide financière.

Les élus valident la demande de financement auprès de la Région.

5. Adoption du rapport d'activités 2025

Le rapport d'activités reprend les missions du PETR en détaillant les actions menées et les résultats obtenus. Il détaille les apports pour le territoire au travers de chiffre-clé.

Le Bureau est très satisfait par le travail mené et les résultats obtenus.

M. Martinez passe la parole à M. Agnel pour la présentation des délibérations d'ordre financier.

6. Approbation du compte financier unique 2025

M. Agnel retrace l'exécution budgétaire de l'exercice 2025. Le bilan fait état d'un excédant en fonctionnement de 114,19 € et en investissement de 5 187,10 €.

Le Bureau donne un avis positif pour l'approbation du CFU.

7. Affectation des résultats de l'exercice 2025

En tenant compte des résultats de l'exercice 2025 et des besoins en 2026, les élus sont favorables à la reprise en totalité du résultat de la section de fonctionnement en section de fonctionnement sur le budget 2026.

8. Autorisation au président pour la procédure de fongibilité des crédits

Le Bureau est favorable à autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section au taux maximum, soit dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

9. Propositions budgétaires 2026

A partir des orientations et des besoins recensés par le débat d'orientations budgétaires, M. Agnel propose de détailler les crédits proposés pour les différents chapitres du budget 2026 aux élus.

Le budget prévisionnel 2026 du PETR Vidourle Camargue s'équilibre :

- En section de fonctionnement à : 773 886,92 €
- En section d'investissement à : 133 347,53 €

Les élus approuvent les propositions qui seront soumises en comité syndical.

Questions diverses

Pas de questions diverses à l'ordre du jour.

M. Martinez souhaite faire un bilan au terme de sa mandature de président du PETR. Il souligne son plaisir à travailler au PETR, structure qui répond à l'intérêt public et à un enjeu plus large. Le PETR a su mener les projets à leur terme et obtenir la reconnaissance de différentes institutions au travers de contrats et de labels.

Il remercie l'équipe des agents pour leur implication et leur travail afin de mobiliser les moyens indispensables aux collectivités pour le développement de ce territoire.

Les élus du Bureau eux aussi ont apprécié leur mandat au PETR, qui est formateur et varié ainsi que la proximité des agents avec les maires des communes.

Pour information :

Le comité syndical se déroulera le **mercredi 11 février à 18h00, salle L. Dumas à Aimargues**

La séance est levée à 11h40.

Compte-rendu rédigé le 27 janvier 2026 à Aimargues,

**Le Président du PETR Vidourle Camargue,
Pierre Martinez**

